

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Date de convocation :	26 avril 2018	Nombre de conseillers communautaires En exercice : 50 Présents : 38 Votants : 46
Date d'affichage de la convocation :	26 avril 2018	

Séance du jeudi 3 mai 2018

Le conseil communautaire s'est réuni en séance ordinaire le jeudi trois mai deux mille dix-huit à dix-neuf heures, dans les salons de l'hôtel de ville à JOIGNY, sous la présidence de **M. Nicolas SORET**.

ETAIENT PRESENTS :

M. Claude GRUET, Mme Régine PASQUIER, M. Michel DEFRANCE, Mme Marie-Lyne MARLAND-MAHIET, Mme Catherine DECUYPER, M. Patrick LEMAISTRE, M. Yannick VILLAIN, Mme Marie-Hélène GOUEDARD, M. Serge BLOUET, M. Rémi BICHEBOIS, M. Jean-Pierre BARRET, M. Patrice CHASSERY, M. Gérard VERGNAUD, M. Bernard MORAINÉ, M. Nicolas SORET, Mme Bernadette MONNIER (arrivée à 19h20), M. Richard ZEIGER, Mme Monique PAUTRÉ, M. Mohammed BELKAID, Mme Sylvie CHEVALLIER, M. Hassan LARIBIA, Mme Isabelle MICHAUD, M. Benoit HERR, Mme Ludivine DUFOUR, M. Thierry LEAU, Mme Emilie LAFORGE, M. Laurent CHAT, M. Jean-Louis JOURNEAU, M. Lionel BOUTIN, Mme Valérie BRUSIN, M. Guy BOURRAS, Mme Sylvie BLANC, M. Alain PETER (arrivé à 19h20), M. Bernard DUGOURGEOT, Mme Catherine PICHON, M. Pierre MATHEY, M. Didier MIGNON, Mme Monique MERCIER.

ETAIENT ABSENTS :

M. Christian ROTILIO, procuration à M. Jean-Pierre BARRET
M. Claude PERREAU, procuration à M. Patrice CHASSERY
M. Jean-Yves MESNY, procuration à M. Mohammed BELKAID
M. Jean PARMENTIER, procuration à Mme Sylvie CHEVALLIER
M. Jacques COURTAT, procuration à Mme Emilie LAFORGE
Mme Corinne BALLANTIER, procuration à M. Thierry LEAU
Mme Laure FARO, procuration à M. Bernard DUGOURGEOT
M. Bruno JAN, procuration à Mme Ludivine DUFOUR
Mme Eliette ITALIANO, suppléée par M. Jean-Louis JOURNEAU
M. Jean-Pierre BAUSSART, suppléé par Mme Valérie BRUSIN
Mme Fabienne SCALABRIN-GUILLOTEAU
Mme Frédérique COLAS
Mme Laurence MARCHAND
M. Gilles-Maxime POIBLANC



SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Ludivine DUFOUR

Objet : Règlement général de protection des données (RGPD) – désignation du délégué à la protection des données (DPD) par arrêté

Objet : Règlement général de protection des données (RGPD) – désignation du délégué à la protection des données (DPD) par arrêté

Vu le règlement général sur la protection des données (RGPD), règlement européen relatif à la protection des personnes à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données qui sera applicable en France dès le 25 mai 2018,

Considérant que les communes et les EPCI sont responsables du traitement de leurs données dès leur conception et devront recenser puis tenir un registre des activités de traitement comprenant leurs finalités, les personnes concernées, les destinataires et les durées de conservation...,

Vu la nécessité de désigner un Délégué à la Protection des Données (DPD) pour s'assurer du respect de ces nouvelles règles,

Considérant que le DPD, indépendant et autonome, est principalement chargé :

- D'informer et de conseiller le responsable de traitement (le président), ainsi que ses agents ;
- De contrôler le respect du règlement et du droit national en matière de protection des données ;
- De conseiller la collectivité sur la réalisation d'une analyse d'impact relative à la protection des données et d'en vérifier l'exécution ;
- De coopérer avec l'autorité de contrôle et d'être le point de contact de celle-ci ;

Vu la réunion du bureau communautaire et du conseil des maires en date du 26 avril 2018,

Vu l'exposé du président,

Le conseil communautaire,

Après avoir délibéré, à l'unanimité,

- **AUTORISE** le président à désigner le délégué à la protection des données de la Communauté de Communes du Jovinien par arrêté et à procéder à toute démarche dans ce sens auprès de la CNIL.



Pour copie conforme,
Le Président,

Nicolas SORET

Date de réception

par la Sous-Préfecture : 18/05/2018

Date de publication : 18/05/2018